



SAICM/ICCM.3/10



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : générale
20 juin 2012

Français
Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique
de la gestion internationale des produits chimiques :
ressources financières et techniques pour la mise en œuvre**

Modification de la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de transmettre à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en annexe à la présente note, la décision OEWG.1/2, adoptée par le Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence à sa première réunion (voir annexe). Conformément aux fonctions stipulées dans la résolution II/6 de la Conférence, le Groupe de travail communique la décision à la Conférence pour examen et adoption éventuelle à sa troisième session. La décision est tirée du rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les travaux de sa première réunion (voir SAICM/ICCM.3/INF/2).

* SAICM/ICCM.3/1

Annexe**Décision OEWG.1/2 adopté par le Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques : annexe****Résolution III[] : Modification de la date limite pour les décaissements de fonds au titre des projets du Programme de démarrage rapide**

La Conférence,

Rappelant les résolutions I/4 et II/3 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

Rappelant également qu'au paragraphe 16 de la résolution II/3, la Conférence a décidé, afin de tenir compte des horizons budgétaires de certains donateurs potentiels et de faciliter l'évaluation mentionnée au paragraphe 17 de ladite résolution, d'autoriser le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide à rester ouvert aux contributions volontaires jusqu'à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et de garder l'échéance de la fin 2013 comme date limite pour les décaissements,

Reconnaissant les succès qu'a connus jusqu'ici le Programme de démarrage rapide, y compris son Fonds d'affectation spéciale, dans la fourniture d'un appui aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour entreprendre des activités habilitantes initiales en vue de faciliter la réalisation de l'objectif de 2020 fixé par le Sommet mondial pour le développement durable,

Tenant compte du fait que la demande de financement par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide reste élevée et étant donné qu'il y a encore des parties prenantes à l'Approche stratégique qui demandent un soutien pour la première fois et que certains projets approuvés n'ont pas encore été financés au titre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide,

Ayant examiné les informations figurant dans la note du secrétariat faisant le point sur le Programme de démarrage rapide¹ et dans le document sur l'état du Programme de démarrage rapide,²

1. *Décide* que les contributions financières reçues par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide jusqu'à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et les fonds engagés pour des projets d'ici la fin de 2013 pourront être décaissés jusqu'à ce que l'ensemble des projets approuvés figurant dans le portefeuille soient achevés;
2. *Invite* les bureaux régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la Santé, au besoin par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, à mobiliser des ressources humaines et techniques pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris les activités prévues dans le Plan d'action mondial.

¹ SAICM/OEWG.1/5.

² SAICM/OEWG.1/INF/12.